

Coordination romande Rapport alternatif

Les femmes dans l'agriculture en Suisse

Dans le rapport 2012 de la Confédération concernant les femmes dans l'agriculture, on peut lire que les femmes sont peu renseignées sur leurs statuts et peu préoccupées de leur faible couverture sociale. Elles semblent cependant satisfaites en dépit de lourdes charges de travail.

Le rapport de la Confédération ne satisfaisait pas pleinement les femmes romandes du groupe Interegg (France-Suisse) FARAHA (Femmes en Agriculture Responsables et Autonomes en complémentarité avec les Hommes) très préoccupé par la position quasi invisible de la femme en agriculture. Dans le rapport de la Confédération, il n'était pas possible pour les participantes de développer les réponses au questionnaire. Soucieuses d'obtenir d'autres précisions, les membres du groupe FARAHA ont questionné des paysannes de tous âges dans leur entourage. Une centaine de réponses ont été recueillies qui ont permis d'en tirer quelques conclusions et nous satisfont davantage: les paysannes ne sont pas assez renseignées sur leurs statuts tant matrimoniaux que sociaux. Les vulgarisateurs doivent donc se préoccuper plus de la paysanne dans le domaine agricole et la renseigner mieux.

On peut noter que les jeunes femmes qui se mettent en ménage ou se marient actuellement se renseignent plus volontiers que les femmes de générations précédentes. Suite à son enquête, le groupe a senti le besoin d'élaborer un «Vademecum» en collaboration avec des vulgarisateurs romands, « **Paysannes questionnez-vous et parlez-en autour de vous** », qui répond brièvement aux multiples questions que se pose une femme paysanne dans les différentes étapes de sa vie. Elle peut si elle en ressent le besoin, par des liens électroniques mis à jours régulièrement, obtenir une vision claire et complète des statuts légaux qu'elle choisira.

Une approche des statuts de nos consœurs françaises a été faite et bien que l'on ne puisse se comparer, les paysannes Suisse ont réalisé que leurs statuts sont moins intéressants que ceux des agricultrices françaises. Il serait cependant envisageable de développer mieux et politiquement le statut de l'association avec son conjoint. Il ne faut pas non plus négliger le fait que les femmes paysannes en grande majorité ne bénéficient pas de salaire et de ce fait, pas non plus d'assurances sociales qui lui sont liées. Elles s'intègrent aussi très peu dans la vie politique et associative du monde paysan. Bien que certaines y soient vivement intéressées, peu d'hommes pensent à leur proposer un poste dans les nombreux comités agricoles. Elles doivent donc encore faire leur place elles-mêmes ou soutenues par leurs groupes de paysannes. Les femmes paysannes qui s'occupent de multiples activités dans la ferme et assument l'éducation de leurs enfants et l'entretien du ménage, ne trouvent pas souvent de possibilité de s'accorder du temps pour des cours de perfectionnement ou pour s'absenter de la ferme. Il serait judicieux d'organiser des remplacements adéquats de la paysanne, le groupe FARAHA s'en est préoccupé et a élaboré un intéressant état des lieux des services à disposition dans les cantons concernés par l'étude.

Le groupe FARAHA pense que la situation actuelle de la paysanne devrait changer par la conscientisation de la valeur du travail féminin en agriculture (en particulier par les activités annexes dans l'exploitation souvent exercées par les femmes et génératrices de revenus), par le travail des vulgarisateurs et vulgarisatrices agricoles, et par le travail politique des femmes pour une

reconnaissance du statut de la femme qui s'investit en agriculture et particulièrement de la possibilité d'une association avec son conjoint dans l'exploitation.

Alice Glauser membre du groupe FARA
Champvent, le 30 juin 2015